

SIVOM DU CANTON D'AGDE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Réalisé par la direction administrative du SIVOM,

Il a été adopté en séance du comité syndical, en date du 23 juin 2026.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 03 - Le mot du Président**
- 04 - Le syndicat**
- 05 - Les communes fondatrices**
- 06 - Les communes adhérentes**
- 07 - Les communes adhérentes (suite)**
- 08 - Les communes adhérentes (suite)**
- 09 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels**
- 10 - La répartition des services**
- 11 - Les ressources humaines**
- 12 - Le comité syndical en 2025**
- 13 - Le comité syndical en 2025 (suite)**
- 14 - Le bilan financier 2025 de l'administration générale (section de fonctionnement)**

FOURRIÈRE ANIMALE - BIPA (Brigade d'Intervention et de Protection Animale)

- 15 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs**
- 16 - L'état des captures**
- 17 - Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde, les euthanasies, les adoptions**
- 18 - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats**
- 19 - Les actualités du service**
- 20 - Les actualités du service (suite)**
- 21 - Les actualités du service (suite)**
- 22 - Le bilan financier 2025 (section de fonctionnement)**

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 23 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs**
- 24 - Les interventions réalisées**
- 25 - L'évolution de la demande**
- 26 - Zoom sur quelques interventions**
- 27 - Le bilan financier 2025 (section de fonctionnement)**

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

- 28 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation**

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 29 - Les cinémomètres et le sonomètre**
- 30 - Le redresse-poteaux, la grignoteuse, les modalités d'utilisation**

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 31 - Les investissements réalisés en 2025**
- 32 - Les délibérations du comité syndical**
- 33 - Le CFU (Compte Financier Unique) 2025**
- 34 - Les participations des communes au titre de l'exercice 2025**
- 35 - L'évolution des participations de 2020 à 2025**
- 36 - Nous contacter**



Chers collègues,

Lors du comité syndical du 23 juin 2026, le rapport d'activités de l'année 2025 de notre collectivité est présenté.

A cette occasion, je souhaite mettre en évidence nos atouts que j'ai découverts depuis mon élection à la tête de notre Sivom le 24 avril dernier.

Concernant la Brigade d'Intervention et de Protection Animale – BIPA (appelée anciennement Fourrière Animale), je tiens à saluer l'action des agents du service qui conjuguent la protection de nos animaux de compagnie, l'intervention auprès des communes partenaires et le sens du service public envers la cause animale, domaine qui m'est très cher.

Il demeure important de poursuivre l'action de la BIPA avec cet état d'esprit et, également, avec la nécessité d'engager une grande réflexion pour son développement et sa transformation sur le site de Vias avec la création éventuelle d'un refuge.

Du côté de la Brigade d'Enlèvement des Tags, le service va connaître le départ prochain à la retraite de l'agent qui gère son fonctionnement avec grande satisfaction.

Le défi de notre Sivom sera de poursuivre l'évolution de ce service toujours au plus près des demandes de nos villes et de nos villages car l'enlèvement des graffitis sur le domaine public est un véritable enjeu pour une meilleure qualité de vie.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement du personnel territorial ainsi que sur celui des nouveaux délégués élus depuis avril dernier. N'oublions pas que nous représentons 22 communes et un total de 96.225 habitants à l'année.

Nous sommes pleinement dans la continuité des actions déjà entreprises par le Sivom, auxquelles je souhaite y associer l'innovation, le service rendu à nos populations tout en maîtrisant les dépenses.

Bonne lecture de ce rapport d'activités qui permet, chaque année, de mieux appréhender le rôle, les missions, le coût et les évolutions de notre territoire sur des thèmes concrets et de proximité.



Le Président,
Aurélien LOPEZ LIGUORI





PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le syndicat

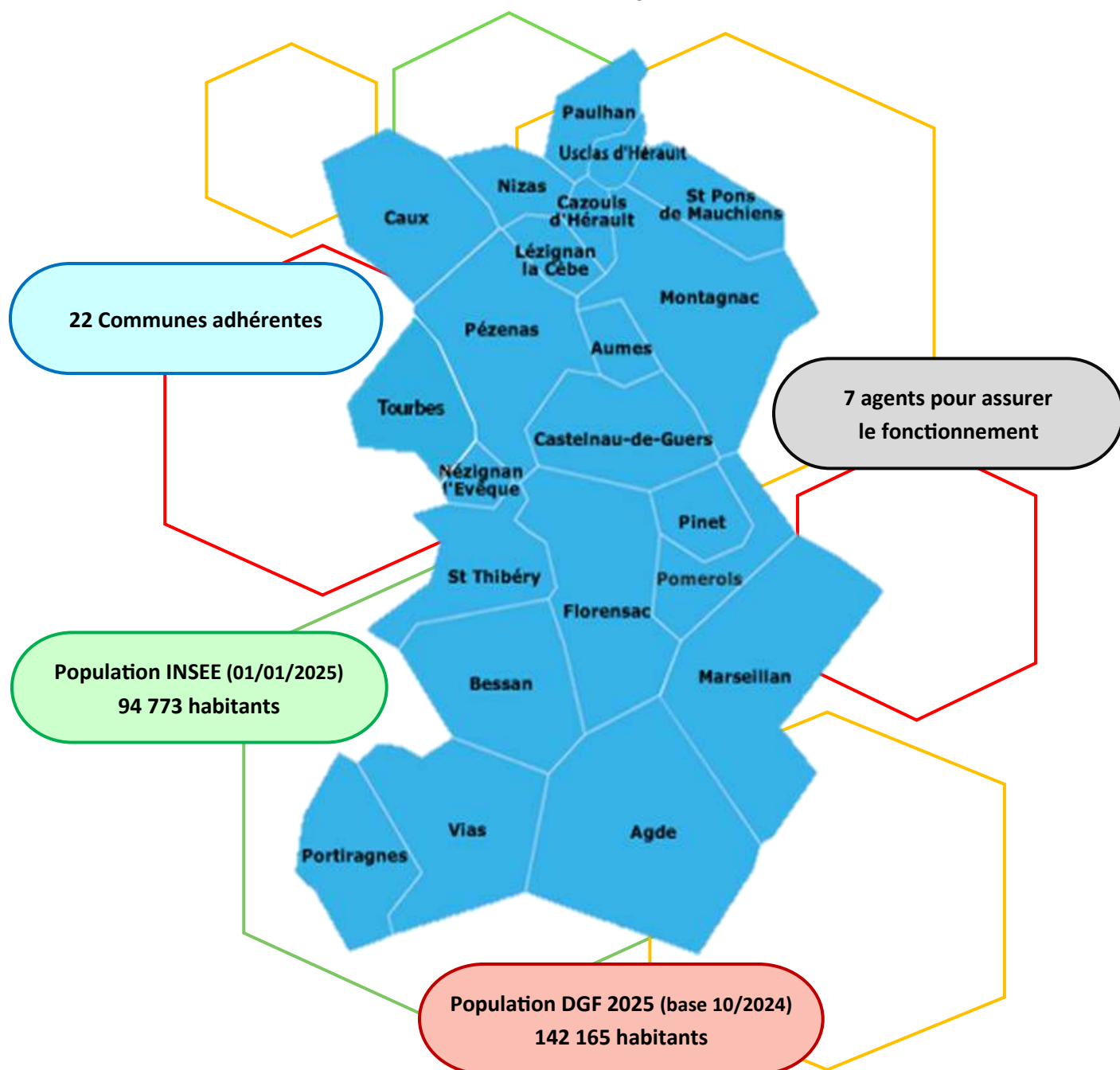
Le SIVOM du canton d'Agde (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) a été institué par arrêté préfectoral en date du 20 février 1984, à l'initiative des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias dans l'objectif de conduire et de développer des actions d'intérêt commun.

Au fil de son évolution, le syndicat a adopté une organisation dite « à la carte », permettant aux communes membres d'adhérer aux différentes compétences proposées en fonction de leurs besoins et des services qu'elles souhaitent mobiliser. Les principales compétences exercées par le SIVOM concernent la gestion d'une fourrière animale ainsi que l'intervention d'une brigade spécialisée dans l'enlèvement des tags.

Par ailleurs, dans une logique de mutualisation des moyens et d'optimisation des dépenses publiques, le syndicat intervient également, à la demande des communes membres, dans l'acquisition et la gestion de matériels mutualisés, permettant ainsi le partage des coûts d'investissement et de fonctionnement entre les collectivités partenaires.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 impose aux établissements publics et syndicats intercommunaux, l'élaboration d'un rapport d'activités destiné à informer les élus et les administrés des communes affiliées sur l'ensemble des actions réalisées, leurs objectifs, leurs coûts et leurs impacts. Ce document présente le fonctionnement des services, la gestion quotidienne des compétences et des mutualisations de matériels en charge de la collectivité pour l'année de référence.

En 2025, le secteur d'intervention du SIVOM du Canton d'Agde se présente de la manière suivante :



AGDE

Maire : Sébastien FREY
depuis mars 2026 Aurélien LOPEZ LIGUORI

Population 2025 : INSEE 30.024 habitants
DGF 10/2024 63.164 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Rue Alsace Lorraine - CS 20007
34306 Agde Cedex

Tél. : 04 67 94 60 00



BESSAN

Maire : Stéphane PÉPIN-BONET

Population 2025 : INSEE 5.781 habitants
DGF 10/2024 6.094 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la mairie
34550 Bessan

Tél. : 04 67 00 81 81



MARSEILLAN

Maire : Yves MICHEL

Population 2025 : INSEE 8.126 habitants
DGF 10/2024 14.141 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du Général de Gaulle
34340 Marseillan

Tél. : 04 67 77 97 10



VIAS

Maire : Jordan DARTIER
depuis mars 2026 Jean-Philippe CABASSUT

Population 2025 : INSEE 6.033 habitants
DGF 10/2024 8.662 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
6 place des Arènes
34450 Vias

Tél. : 04 67 21 66 65



AUMES



Maire : Jacques MONCOUYOUX

Population 2025 : INSEE 517 habitants
DGF 10/2024 556 habitants

Adresse : Hôtel de ville
4 place de la Mairie - 34530 Aumes

Tél : 04 67 90 73 84

CASTELNAU DE GUERS

Maire : Didier MICHEL

Population 2025 : INSEE 1.216 habitants
DGF 11/2024 1.585 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

Tél : 04 67 98 13 61



CAUX

Maire : Jean-Charles DESPLAN

Population 2025 : INSEE 2.730 habitants
DGF 10/2024 2.935 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 place de la République - 34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09



CAZOULS D'HÉRAULT

Maire : Henry SANCHEZ
depuis mars 2026 Jean-Pierre THOMAS

Population 2025 : INSEE 425 habitants
DGF 10/2024 464 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40



FLORENSAC

Maire : Vincent GAUDY

Population 2025 : INSEE 5.229 habitants
DGF 10/2024 5.473 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15



LÉZIGNAN LA CÈBE

Maire : Rémi BOUYALA
depuis mars 2026 Nicolas BRIL

Population 2025 : INSEE 1.599 habitants
DGF 10/2024 1.689 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68



MONTAGNAC



Maire : Yann LLOPIS

Population 2025 : INSEE 4.523 habitants
DGF 10/2024 4.672 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

Maire : Edgar SICARD
depuis mars 2026 Marie-Aude SICARD

Population 2025: INSEE 1.764 habitants
DGF 10/2024 1.995 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du 4 septembre - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38



NIZAS



Maire : Daniel RENAUD

Population 2025 : INSEE 675 habitants
DGF 10/2024 749 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
2 place du Griffon - 34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

PAULHAN

Maire : Claude VALERO

Population 2025 : INSEE 4.074 habitants
DGF 10/2024 4.179 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
19 Cours National - 34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08



PÉZENAS



Maire : Armand RIVIERE

Population 2025 : INSEE 8.038 habitants
DGF 10/2024 8.607 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

PINET

Maire : Nicolas ISERN

Population 2025 : INSEE 2.038 habitants
DGF 10/2024 2.161 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place Pierre Thieule - 34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15



POMÉROLS



Maire : Laurent DURBAN

Population 2025 : INSEE 2.300 habitants
DGF 10/2024 2.476 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34810 Pomérols

Tél : 04 67 77 03 32

PORTIRAGNES

Maire : Gwendoline CHAUDOIR

Population 2025 : INSEE 3.449 habitants
DGF 10/2024 6051 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
14 bd Frédéric Mistral - 34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 94 44



ST-PONS DE MAUCHIENS

Maire : Christine PRADEL
depuis mars 2026 Christophe PARGOIRE

Population 2025 : INSEE 651 habitants
DGF 10/2024 766 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons de Mauchiens

Tél : 04 67 98 70 72



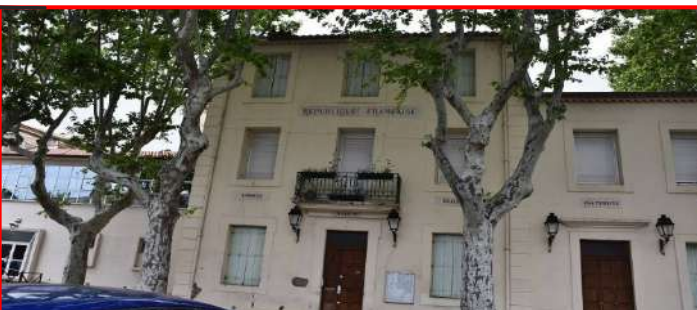
ST-THIBÉRY

Maire : Jean AUGÉ

Population 2025 : INSEE 3094 habitants
DGF 10/2024 3.146 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

Tél : 04 67 77 80 57



TOURBES

Maire : Lionel PUCHE

Population 2025 : INSEE 2.043 habitants
DGF 10/2024 2.122 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la mairie - 34120 Tourbes

Tél : 04 67 98 15 02



USCLAS D'HÉRAULT

Maire : Christian RIGAUD

Population 2025 : INSEE 444 habitants
DGF 10/2024 478 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 place de la mairie - 34230 Usclas d'Hérault

Tél : 04 67 25 04 86



FOURRIÈRE ANIMALE BIPA



située à Vias

Participation
sur la base
de la population INSEE

84.604 habitants
20 communes
adhérentes

BRIGADE TAGS



Participation
sur la base
de la population DGF

134.686 habitants
16 communes
adhérentes

CENTRE DE SECOURS D'AGDE



Extension du centre
de secours

Participation sur la base
du nombre d'interventions
réalisées en 2024

5.272 interventions
3 communes
concernées

Les mutualisations de matériels

CINÉMOMÈTRE 1



Type Ultralyte
et sonomètre
acquis en 2010
(sonomètre rem-
placé en 2025)

Participation sur la
base de la
population INSEE

31.783 habitants
9 communes
adhérentes
(+ Pézenas
uniquement sonomètre)

CINÉMOMÈTRE 2



Type Laser 2
(acquis en 2021)

Participation sur la
base de la
population INSEE

26.062 habitants
5 communes
adhérentes

CINÉMOMÈTRE 3



Type
Truspeed 3
(acquis en 2025)

Participation sur la
base de la
population INSEE

13.113 habitants
5 communes
adhérentes

REDRESSE POTEAUX



Acquis en 2015
(remplacement
pris en charge
par le Sivom
en 2024)

Participation sur la
base du nombre
de communes (lors
de la 1^{ère} acquisition)

Répartition
à quotité égale
3 communes
adhérentes

GRIGNOTEUSE



Acquis en 2025
avec sa remorque
de transport

Participation sur la
base de la
population INSEE

48.854 habitants
5 communes
adhérentes



PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition des services

Au cours de l'année de référence, aucune modification n'est intervenue concernant les compétences exercées par le SIVOM. Le service de la fourrière animale regroupe toujours 20 communes adhérentes. Par ailleurs, la brigade spécialisée dans l'enlèvement des tags intervient au bénéfice de 16 communes membres.

S'agissant du centre de secours principal d'Agde, les emprunts contractés en 2007 dans le cadre de l'opération d'agrandissement de la caserne concernant les communes d'Agde, Marseillan et Vias, qui participent à ce titre à leur financement.

En matière de mutualisation de matériels, le sonomètre acquis en 2010, devenu obsolète, a été remplacé. Deux nouvelles acquisitions ont également été réalisées : un troisième cinémomètre, mutualisé entre cinq communes, ainsi qu'une grignoteuse destinée à l'enlèvement des marquages routiers sur chaussée, acquise pour le compte de cinq communes.

À la clôture de l'exercice, la répartition des adhésions aux différentes compétences du syndicat ainsi qu'aux dispositifs de mutualisation de matériels s'établit comme suit :

 COMMUNES	COMPÉTENCES EXERCÉES			MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS				
	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de Secours Principal d'Agde	LES CINÉMOMÈTRES			Redresse poteaux renouvelé en 2024	Grignoteuse (2025)
				ULTRALYTE 1 (2010) + sonomètre (2025)	LASER 2 (2021)	TRUSPEED 3 (2025)		
AGDE								
BESSAN								
MARSEILLAN								
VIAS								
AUMES								
CASTELNAU DE GUERS								
CAUX								
CAZOULS D'HÉRAULT								
FLORENSAC								
LÉZIGNAN LA CÈBE								
MONTAGNAC								
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE								
NIZAS								
PAULHAN								
PÉZENAS				*				
PINET								
POMÉROLS								
PORTIRAGNES								
TOURBES								
ST- PONS DE MAUCHIENS								
ST-THIBÉRY								
USCLAS D'HÉRAULT								
Total par service	20	16	3	9	5	5	3	5

* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre



PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les ressources humaines

Au cours de l'année, certains changements sont intervenus au niveau du personnel dans différents services :

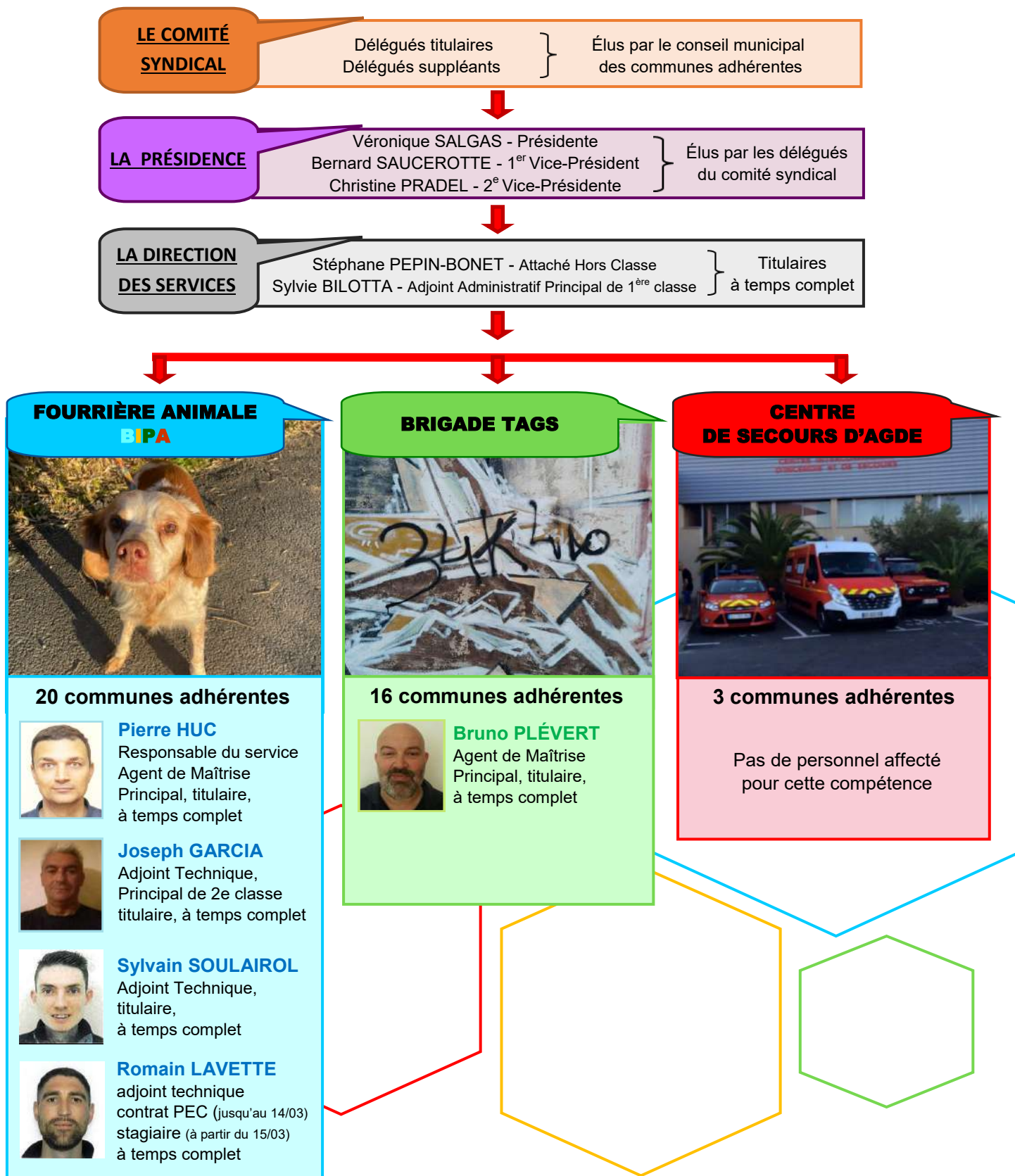
Administration générale

- 1^{er} mars : Mme Sylvie BILOTTA a été promue au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Fourrière animale

- 15 mars : intégration de M. Romain LAVETTE en qualité d'adjoint technique, stagiaire.

En 2025, les ressources humaines de la collectivité sont réparties dans l'organigramme comme détaillées, ci-dessous :





PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2025

À la suite des élections municipales de 2020, les conseils municipaux des communes adhérentes ont procédé, par délibération, à la désignation de leurs représentants au sein de l'assemblée délibérante du SIVOM pour une durée de six ans.

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de sièges attribués à chaque commune est déterminé en fonction de sa population légale publiée par l'INSEE. La clé de répartition retenue est la suivante : jusqu'à 3 999 habitants : 1 siège, de 4 000 à 9 999 habitants : 3 sièges, à partir de 10 000 habitants : 5 sièges.

En 2025, le nombre de délégués titulaires au sein du comité syndical est resté inchangé et s'élève à 40 membres. Au cours de l'exercice, le comité syndical s'est réuni à cinq reprises, aux dates suivantes : 19 février, 5 mars, 12 juin, 8 octobre et 10 décembre.



AGDE
Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom



VIAS
Bernard SAUCEROTTE
1^{er} Adjoint
1^{er} Vice-Président
du Sivom



ST-PONS-DE-MAUCHIENS
Christine PRADEL
Maire
2^e Vice-Présidente
du Sivom



AGDE
Louis BENTAJOU
Conseiller municipal



AGDE
Jérôme BONNAFOUX
2^e Adjoint



AGDE
Sébastien FREY
1^{er} adjoint
jusque mai 2024
Maire
depuis juin 2024



AGDE
Rémy GLOMOT
10^e Adjoint



AUMES
Chantal DURAND
Conseillère municipale



BESSAN
André ALBERTOS
Conseiller municipal



BESSAN
Philippe MARIN
6^e Adjoint



BESSAN
Joël ROUX
Conseiller municipal



CASTELNAU DE GUERS
Fabien MATÉO
Conseiller municipal



CAUX
Nicole SAUSSOL
2^e Adjointe



CAZOULS D'HÉRAULT
Dominique LAMBIEZ
Conseiller municipal



FLORENSAC
Bernard TUYA
Conseiller municipal



FLORENSAC
Richard SÉGHIER
Conseiller municipal



FLORENSAC
Fabienne BENSIALI SARAZI
Conseillère municipale



LÉZIGNAN LA CÈBE
Nicolas BRIL
Conseiller municipal



MARSEILLAN
Jean-Claude ARAGON
5^e Adjoint



MARSEILLAN
Louis GASC
Conseiller municipal



PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2025 (suite)

Lors de la séance du 10 décembre, la représentation de la ville d'Agde au sein du comité syndical a été modifiée. Elle se compose désormais comme suit :

- Délégués titulaires : Sébastien FREY, Véronique SALGAS, Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT et Jérôme BONNAFOUX.
- Délégués suppléants : Sylvain VIALE, Thierry DOMINGUEZ, Michèle TARDY, Christiane DEVAUX et Marie-Hélène MATTIA.

La présidence du syndicat est assurée par Mme Véronique SALGAS. Elle est assistée dans l'exercice de ses fonctions par deux Vice-présidents : M. Bernard SAUCEROTTE, en charge des actions liées à l'environnement et au développement durable et Mme Christine PRADEL, en charge des finances.



MARSEILLAN
Marc ROUVIER
1^{er} Adjoint



MONTAGNAC
Philippe AUDOUI
1^{er} Adjoint



MONTAGNAC
Jean-Luc GUIRAO
3^e Adjoint



MONTAGNAC
Sabine TOKOTO
7^e Adjointe



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
Gérard MARTINEZ
Conseiller municipal



NIZAS
Marie-Claude SEMPERÉ
1^{er} Adjointe



PAULHAN
Bertrand ALEIX
4^e Adjoint



PAULHAN
Hélène DAVIT
5^e Adjointe



PAULHAN
Véronique LABORDA
Conseillère municipale



PÉZENAS
François CASTILLO
Conseiller municipal



PÉZENAS
Georges LOPEZ
Conseiller municipal



PÉZENAS
Xavier MOUTOU
Conseiller municipal



PINET
Nathalie BASTOUL
1^{er} Adjointe



POMÉROLS
Thierry SICARD
Conseiller municipal



PORTIRAGNES
Philippe FAURÉ
Conseiller municipal



SAINT-THIBÉRY
Estelle OLIVE
Conseillère municipale



TOURBES
Pascal BOUISSEREN
Conseiller municipal



USCLAS D'HÉRAULT
Christian RIGAUD
Maire



VIAS
Jacques BOLINCHES
Conseiller municipal



VIAS
Claude DAULIACH
3^e Adjoint

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 177 026,75 €

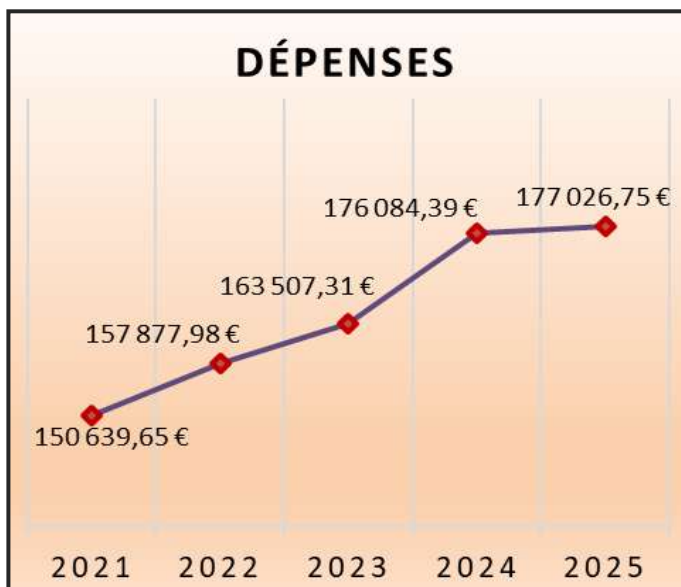
RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des dépenses est la suivante :

Il n'y a aucune ventilation des recettes pour le service

Fournitures de petit équipement	99,75 €
Fournitures administratives	537,53 €
Location immobilière	8 643,81 €
Maintenance	10 324,99 €
Assurances multirisques	4 527,94 €
Fêtes et cérémonies	2 725,98 €
Frais d'affranchissement	167,65 €
Frais de télécommunication	538,00 €
Personnel + Charges	125 033,41 €
Indemnités des élus + charges	24 427,69 €

Autres produits exceptionnels	0,00 €
-------------------------------	--------



HORAIRES D'OUVERTURE



du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 ;
le vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

SYNTHÈSE

L'année 2025 est un exercice à la hausse sur l'ensemble des postes budgétaires. Concernant les charges à caractère général et les charges de personnel, ces hausses sont limitées avec + 1.399,91 euros en 011 et + 3.082,92 euros en 012. Comme cela est constaté chaque année, les frais de maintenance sont véritablement en hausse continue. Il s'agit principalement des frais de maintenance informatique (logiciels, dématérialisation...), ceux du défibrillateur et de l'évolution des coûts dans ce domaine. Côté assurance, la remorque de la grignoteuse s'est rajoutée aux cotisations habituelles qui ont largement augmentées. Une réflexion en 2026 devrait être engagée pour renégocier les contrats d'assurance de l'ensemble du SIVOM.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune est tenue de disposer d'une fourrière destinée à accueillir les animaux trouvés en état de divagation sur le domaine public. Afin de répondre à cette obligation réglementaire pour les communes du territoire, le SIVOM du canton d'Agde s'est vu confier, dès 1989, la gestion de cette compétence ainsi que la mise en place de la structure dédiée.

Le site de la fourrière animale a été implanté sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, dans un souci de limitation des nuisances sonores et olfactives pour les riverains. Le chenil dispose d'une capacité d'accueil d'environ trente chiens, répartis dans vingt box. Les animaux capturés y sont accueillis de manière temporaire, dans l'attente de la restitution à leur propriétaire lorsque celui-ci est identifié, ou de leur orientation vers une structure d'accueil partenaire, en vue d'une adoption.

En 2025, l'agent contractuel a vu son contrat à durée déterminée remplacé par une période de stagiarisation d'un an, à compter du 15 mars, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service. L'équipe est désormais composée de quatre agents chargés de la mise en œuvre des missions suivantes :

- l'organisation de tournées programmées et la réalisation d'interventions ponctuelles à la demande des communes adhérentes ou des services de police ;
- l'appui matériel et technique dans le cadre des campagnes de stérilisation des chats errants ;
- la capture, la prise en charge et les soins apportés aux animaux recueillis ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux identifiés ;
- la mise à l'adoption des animaux à l'issue du délai légal de garde et le cas échéant, leur transfert vers des associations de protection animale partenaires ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux, du chenil et des espaces extérieurs ;
- le ramassage des chiens et chats morts sur la voie publique et sous certaines conditions, chez les particuliers.

L'évolution de la réglementation relative à la lutte contre la maltraitance animale et à la prise en compte du bien-être animal a conduit la direction du SIVOM à faire évoluer l'organisation et l'image du service afin d'intégrer pleinement ces nouveaux enjeux. Dans ce contexte, la dénomination du service a été modifiée et devient désormais **Brigade d'Intervention et de Protection Animale (BIPA)**.

Cette nouvelle appellation traduit la volonté de valoriser les missions de protection et d'intervention réalisées par les agents. Le logo **BIPA** est désormais apposé sur les deux véhicules de la fourrière animale.

- Les communes adhérentes

En 2025, le service n'a pas connu d'évolution. Il comptabilise 20 communes adhérentes, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |

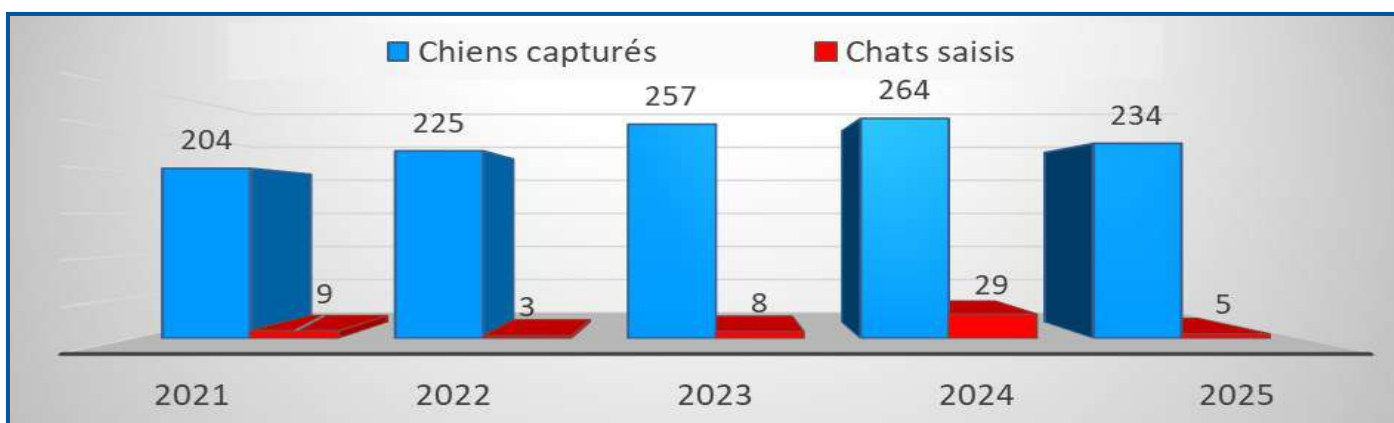


- Les tarifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les tarifs n'ont pas évolué. Ils ont été adoptés, à l'unanimité, par le comité syndical lors des délibérations du 14 décembre 2023. Selon les prestations effectuées, les barèmes appliqués sont les suivants :

- Frais d'entrée	80,00 €
- Garde journalière à partir du 2 ^e jour	27,00 €
- Identification d'un animal	90,00 €
- Ramassage des animaux morts	100,00 €
- Enlèvement de chats (par animal)	30,00 €
- Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	750,00 €

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	92	2
BESSAN	31	
VIAS	46	3
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS	1	
CAUX		
CAZOULS D'HÉRAULT	2	
FLORENSAC	9	
MONTAGNAC	5	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	2	
NIZAS	4	
LÉZIGNAN LA CÈBE	3	
PAULHAN	7	
PÉZENAS	9	
PINET	3	
POMÉROLS	1	
PORTIRAGNES	12	
SAINT THIBÉRY	6	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT		
TOTAUX	234	5



En 2025, le nombre de captures de chiens est en baisse de 11,36 %, il est de 234 contre 264 en 2024.

En ce qui concerne les chats, nous avons pris en charge 3 chatons non sevrés abandonnés et un chat accidenté qui ont été rapidement transférés vers une association. Suite à une réquisition le cinquième a été restitué à son propriétaire, sur demande de la justice.

L'engagement des communes dans le cadre des conventions conclues avec des infrastructures de protection animale, telles que les fondations 30 Millions d'Amis ou Brigitte Bardot ont été reconduites, cette année. Ces partenariats permettent de poursuivre les campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, avec pour objectif de limiter leur prolifération et de mieux maîtriser l'évolution de leur population sur le territoire.

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

En dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale, ainsi que durant les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la Ville d'Agde assure la continuité du service en intervenant sur l'ensemble des territoires communaux afin de procéder à la mise en sécurité des chiens errants présents sur le domaine public.

Les animaux capturés sont alors déposés dans les cages extérieures spécialement prévues à cet effet au sein de la fourrière animale. En 2025, 48 dépôts ont ainsi été enregistrés dans ces installations contre 45 en 2024.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	1	1	2	3	4	2	1	2	5	1	6	11	39
CAP D'AGDE							1	1	1			2	5
GRAU D'AGDE					1		1	1					3
TAMARISSIERE											1		1
Total	1	1	2	3	5	2	3	4	6	1	7	13	48



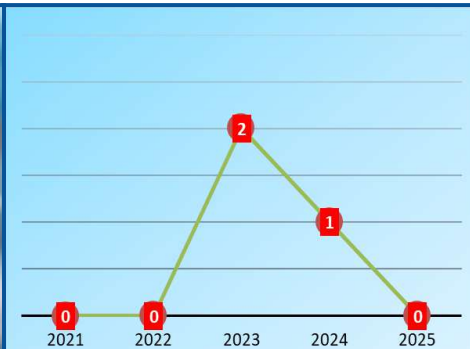
Les euthanasies

Au cours de l'année de référence, aucune euthanasie volontaire n'a été pratiquée par le service. Toutefois, des difficultés persistent concernant le placement des chiens catégorisés, non réclamés par leur propriétaire. Certains de ces animaux demeurent en fourrière pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en raison de la complexité de leur adoption et des contraintes réglementaires associées.

Par ailleurs, certaines interventions réalisées à l'initiative des vétérinaires partenaires de la collectivité, à la suite de dépôts effectués par les services de secours en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale, ont conduit à la réalisation d'euthanasies pour raisons médicales.

Les cas suivants ont été recensés :

- 03 janvier : chien accidenté – Bessan
- 18 juin : chat accidenté – Agde
- 02 juillet : chat blessé – Agde
- 01 août : chat accidenté – Pézenas
- 14 septembre: chien accidenté – Agde
- 08 octobre : chat accidenté – Agde



**BRIGADE
d'INTERVENTION
et de
PROTECTION
ANIMALE**

Les adoptions

En 2025, 234 entrées de chiens ont été enregistrées par la fourrière, contre 264 en 2024, soit une baisse du nombre de prises en charge. Malgré cette diminution, le nombre d'animaux proposés à l'adoption est de 57 pour 60 lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, bien que la réglementation en matière de protection animale ait évolué ces dernières années et que de nombreuses actions de sensibilisation soient menées, notamment via les réseaux de communication visant à promouvoir l'identification des animaux, ces obligations ne sont pas toujours respectées par certains propriétaires.

Concernant les chats, ceux-ci ne font généralement plus l'objet de prise en charge par le service depuis la mise en œuvre de campagnes de stérilisation. Ces opérations sont réalisées dans le cadre de conventions établies entre les communes et des fondations de protection animale, telles que la Fondation 30 Millions d'Amis ou la Fondation Brigitte Bardot. Après stérilisation et identification, les chats sont relâchés sur leur lieu de capture et reconnus sous le statut de chats libres.

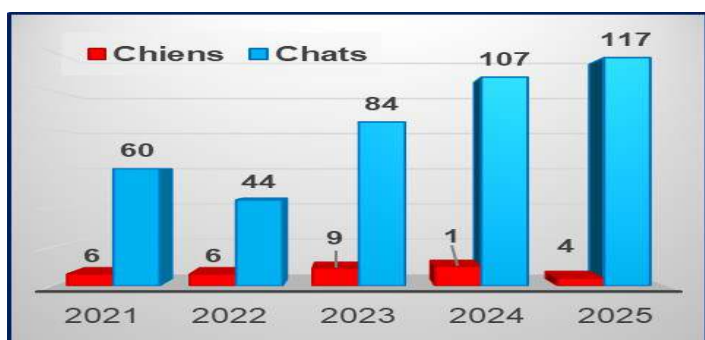
Structures d'accueil	Chiens
SPA Villeneuve-lès-Maguelone (34)	7
Jamais Sans Mon Chien (34)	10
MARINA un refuge pour Céret (66)	2
Refuge un gîte une gamelle (66)	16
APAVH (34)	1
Les petites pattes d'Agnès FERAUD (26)	7
Museaux en galère (34)	1
Association le transit (34)	11
SPA Béziers (34)	2
Total	57

Depuis juin 2012, la fourrière animale assure le ramassage des chiens (de moins de 40 kg) et des chats décédés sur le domaine public. Les interventions sont réalisées sur demande expresse et écrite des maires ou des policiers municipaux des communes adhérentes.

Les particuliers domiciliés dans les 20 communes desservies par la fourrière peuvent également bénéficier de cette prestation pour leur animal de compagnie, moyennant une participation financière de 100,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recettes du service.

En 2025, les enlèvements de chiens décédés sont en diminution, avec 4 interventions enregistrées contre 10 en 2024. En revanche, la prise en charge des chats décédés a connu une nouvelle augmentation : 117 interventions ont été comptabilisées, contre 107 en 2024.

Ce chiffre inclut également la collecte, sur demande, des chats et chiens non identifiés décédés dans les locaux des vétérinaires conventionnés, conformément aux accords établis avec la collectivité.



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	59
BESSAN		7
VIAS	1	20
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC	1	9
MONTAGNAC		1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		2
PAULHAN		
PÉZENAS		7
PINET		
POMEROLS		1
PORTIRAGNES		6
SAINT-THIBÉRY		3
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	4	117

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le service de la fourrière s'est tenu à la disposition des communes et des associations pour intervenir conformément aux conventions établies avec diverses fondations (telles que 30 millions d'amis, Brigitte Bardot...). Ces partenariats permettent d'identifier et de stériliser les chats errants à un coût réduit, les communes prenant en charge 50% des frais. Ce dispositif contribue à limiter la prolifération et à gérer la population féline.

À la demande des référents, les agents de la fourrière fournissent un soutien technique, incluant le piégeage, la surveillance des cages, ainsi que les transferts vers les vétérinaires partenaires avant le retour des chats sur leur territoire. Par ailleurs, le service est également sollicité pour offrir un soutien logistique, généralement sous forme de prêts de cages.



Le service modifie sa dénomination

Pour que les agents de la fourrière animale puissent poursuivre sereinement leurs missions dans les 20 communes adhérentes à la compétence, la direction du SIVOM a remplacé un des deux véhicules du service qui devenait vieillissant et dont le moteur nécessitait de gros travaux mécaniques.

Cette nouvelle acquisition a permis de finaliser le changement de dénomination du service. Les deux véhicules de la fourrière animale sont maintenant personnalisés sous l'appellation **B.I.P.A. (Brigade d'intervention et de Protection Animale)**. C'est sous ce nouveau nom que vous pourrez les croiser lors des interventions et des tournées planifiées dans les communes d'Agde, Aumes, Bessan, Caux, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézignan l'Évêque, Nizas, Paulhan, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Usclas d'Hérault et Vias.

Une nouvelle appellation pour une meilleure perception du public concernant le rôle de la fourrière animale et les orientations prises par la direction du SIVOM en matière d'euthanasie « **100% Adoption, 0% Euthanasie** ».



- La cause animale : une carte pour préserver son animal de compagnie en cas d'urgence

La Présidente du SIVOM du canton d'Agde, en 2025, Madame Véronique SALGAS, en qualité de gestionnaire de la fourrière animale située à Vias a souhaité mettre à la disposition des villes adhérentes à la compétence, une carte destinée aux détenteurs isolés d'un animal. Les coordonnées de personnes de confiance y seront portées afin que leur compagnon soit pris en charge et mis en sécurité en cas de situation d'urgence.

Cette carte est gratuite, elle s'adresse aux propriétaires de tous types d'animaux.

Les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent se rapprocher de la mairie de leur commune de résidence si elles sont domiciliées dans l'une des **20 villes partenaires** : Agde, Bessan, Aumes, Castelnau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Nézignan l'Évêque, Montagnac, Nizas, Paulhan, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Usclas d'Hérault et Vias.

 SIVOM du canton d'Agde		
Désignation de personnes de confiance pour mon animal de compagnie Dans toute situation d'urgence m'empêchant de rentrer chez moi (accident, maladie...), merci de contacter une des personnes listées au dos, elle prendra soin de mon animal pendant mon absence.		
PROPRIÉTAIRE (nom, prénom) : Adresse : PERSONNES À CONTACTER 1 / Nom, prénom : Tél : 2 / Nom, prénom : Tél :		
Carte à retirer : en mairie ou au CCAS		

Santé et sécurité au travail : installation d'un défibrillateur cardiaque

Pour se conformer aux réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, la direction du SIVOM a fait l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque, en janvier 2025. L'appareil a été installé sur le site de la fourrière animale situé à l'extérieur de la ville de Vias, au sein de la réserve naturelle de Roque Haute.

Lors d'une situation critique, en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. Une intervention rapide augmente considérablement les chances de survie. L'utilisation du défibrillateur automatique externe pourrait sauver un agent ou un particulier en attendant l'arrivée des secours.

Une nouvelle étape franchie par le syndicat qui poursuit ses actions pour mettre en conformité ses bâtiments pour le bien-être de son personnel et de la communauté.



- Recyclage des déchets : mise en place du tri sélectif



Le site de la fourrière animale qui a été excentré volontairement du centre de la commune de Vias pour éviter les nuisances sonores et olfactives ne bénéficie pas de collectes de déchets aussi fréquentes et diversifiées qu'en ville.

La direction du SIVOM soucieuse du respect de l'environnement a souhaité mettre en place le tri sélectif au sein du service. Un agent a été désigné pour assurer cette nouvelle tâche. Ce dernier a mis à la disposition de ses collègues plusieurs contenants en fonction des différents recyclages à effectuer. Un destructeur de papier a été intégré au dispositif pour éliminer les documents dans le respect de la protection des données individuelles et du délai de garde autorisé.

Régulièrement les déchets triés sont amenés dans les points de collecte de la ville de Vias. Quant aux résidus d'origine végétale liés à l'entretien des extérieurs de la fourrière, ils sont déposés en déchèterie.

Ces gestes essentiels permettent de valoriser les déchets et contribuent à la préservation des ressources de notre planète.



- Rencontre avec l'agence ÉTHICALIA



Le SIVOM a eu le plaisir d'accueillir, mercredi 5 mars 2025, le bureau d'études Agence ETHICALIA au sein de la fourrière animale située à Vias. Cette agence a sollicité la direction du syndicat afin de l'éclairer sur le modèle de coopération intercommunale efficace pour la mise en œuvre du service public de fourrière animale et échanger sur la Politique pratiquée pour la Gestion des Animaux Domestiques : 100% adoption, 0% euthanasie.

Cette agence est spécialisée en ingénierie du tourisme durable et en éthique animale. Ses missions ont évolué, en 2015, avec l'accompagnement des acteurs et des territoires pour des stratégies et des projets plus éthiques, inclusifs et désirables. Depuis 2017, elle est également mobilisée sur le territoire métropolitain et en outre-mer française sur des projets de fourrières animales qui allient la prise en compte des besoins des administrés, des agents animaliers et des animaux hébergés.

Après une brève présentation des différents intervenants, la rencontre s'est poursuivie avec la visite des bâtiments et du chenil. Les échanges ont porté sur le fonctionnement, les différents acteurs avec lesquels le SIVOM conventionne (associations de protection animale, vétérinaires...), les coûts liés à la création du site, ainsi qu'aux investissements pour le pérenniser et ceux envisagés dans un futur proche pour garder la gestion de la fourrière animale au sein du service public. Cette entrevue a été bénéfique et enrichissante pour chacune des parties.

- Échanges avec les agents de RODEZ AGGLOMÉRATION

La direction du SIVOM a été sollicitée par le responsable Bâtiments, Services Techniques et Gestion Patrimoniale de RODEZ AGGLOMÉRATION qui est en charge du service de capture des animaux errants sur le domaine public pour organiser une rencontre afin d'échanger sur le mode de fonctionnement de notre service de fourrière animale.

Pour apporter une réponse favorable à cette demande, une entrevue a été programmée, le jeudi 27 novembre 2025, sur le site de la fourrière basé à Vias.

Après avoir accueilli les représentants de RODEZ AGGLOMÉRATION, les différents intervenants se sont présentés. Le directeur du SIVOM a engagé les échanges avec le mode de fonctionnement du service : les tournées dans les communes, les captures, les délais de garde, la restitution au propriétaire ou le transfert vers des refuges. Il a fait mention des différents partenaires avec lesquels le SIVOM conventionne (associations de protection animale, vétérinaires...) pour le suivi médical et dans le cadre des propositions à l'adoption. Certains chiffres concernant le nombre de captures annuelles, le coût et le financement du service ont été communiqués à titre de comparaison entre les deux structures.

La rencontre s'est poursuivie avec la visite des bâtiments et du chenil. Les agents de la fourrière ont pu présenter leur matériel et les différents modes de capture. Ils ont également évoqué leur soutien technique et leur collaboration sur demande de certains services de l'état par réquisition de gendarmerie ou de police et leur intervention dans le cadre d'enquête concernant la maltraitance animale.

Cette rencontre s'est avérée intéressante et enrichissante pour chacun des participants.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 199 296,59 €

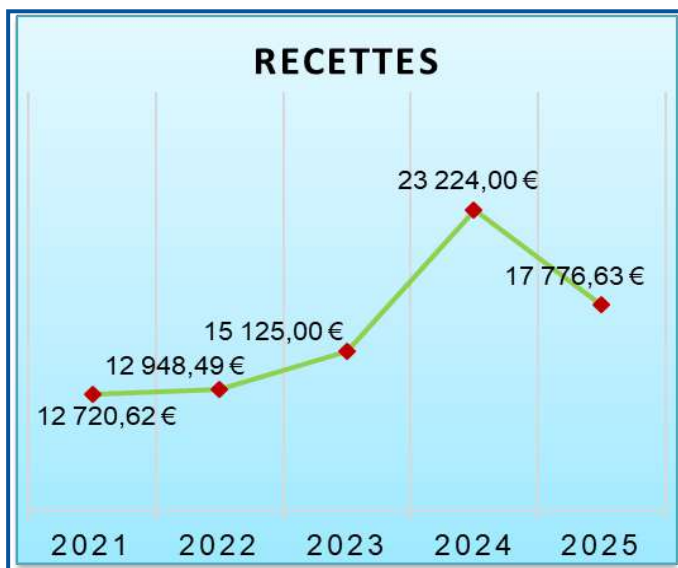
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

RECETTES TOTALES : 17 776,63 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	2 338,68 €
Electricité	6 269,37 €
Gaz	4 271,86 €
Carburant	5 666,21 €
Autres fournitures non stockées	1 292,57 €
Alimentation pour animaux	1 887,20 €
Fournitures d'entretien	1 039,59 €
Fournitures de petits équipements	362,99 €
Habillement et vêtements de travail	357,60 €
Fournitures administratives	105,14 €
Entretien, réparations bâtiments publics	1 869,88 €
Entretiens matériels roulants	3 567,75 €
Entretien autres biens mobiliers	1 180,85 €
Maintenance	827,36 €
Assurances multirisques	1 976,11 €
Versements à des organismes de formation	340,00 €
Divers (vétérinaires)	6 903,24 €
Voyages déplacements et missions	232,30 €
Frais de télécommunication	1 272,35 €
Taxes Foncières	174,00 €
Personnel + charges	157 361,54 €

Régie	14 881,00 €
Frais de garde	675,00 €
Participation loyer (logement)	900,00 €
Remboursement de personnel	1 320,63 €



SYNTHÈSE

L'année 2025 a été un exercice budgétaire maîtrisé. Il est possible de le constater, tout d'abord, avec les charges à caractère général qui sont stables passant de 42.750,53 euros en 2024 à 41.935,05 euros en 2025. De leurs côtés les charges de personnel évoluent à la hausse en raison de l'avancement des agents et de l'augmentation programmée sur plusieurs années de la cotisation de retraite (CNRACL). La régie de recettes diminue à hauteur de 14.881,00 euros s'expliquant par un non retraitement des chiffres de l'année 2024 et une baisse sensible de l'activité. Cette baisse d'activité se retrouve également sur les chiffres 2025 des honoraires vétérinaires et des frais liés aux véhicules, à l'exception des frais d'entretien.



BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

La brigade d'enlèvement des tags a été créée, en mai 2009, afin de répondre aux besoins des communes confrontées à une recrudescence de graffitis sur le domaine public. Le SIVOM a été désigné pour piloter la mise en place de cette compétence et assurer la coordination des actions visant à lutter contre ces incivilités.

Dans ce cadre, le syndicat a procédé à l'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé d'une hydrogommeuse ainsi que d'un nettoyeur haute pression couplé à une chaudière permettant la production d'eau chaude. Afin d'optimiser l'utilisation de ce matériel, le service a été confié à un agent territorial recruté spécifiquement pour cette mission.

L'agent a bénéficié d'une formation initiale lui permettant d'identifier rapidement la technique de nettoyage la plus adaptée en fonction des supports à traiter. Les opérations de décapage réalisées à l'aide de l'hydrogommeuse sont effectuées dans le respect de l'environnement, grâce à l'utilisation d'un abrasif naturel (sable spécifique) combiné à de l'eau, ces éléments étant projetés à basse pression à l'aide d'air comprimé.

En complément de l'activité principale, les référents des communes adhérentes ont la possibilité de solliciter l'agent afin de programmer des interventions de nettoyage visant à valoriser les monuments et le patrimoine public.

Par ailleurs, certaines municipalités ont fait le choix d'étendre ce service au secteur privé, à titre gratuit. Les particuliers sont invités à se rapprocher de la mairie de leur lieu de résidence afin de prendre connaissance des modalités en vigueur.

- Les communes adhérentes

En 2025, aucune nouvelle adhésion a été enregistrée dans cette compétence. Le service intervient sur les 16 communes, suivantes :

- | | | | |
|----------------------|--------------------|------------|-----------------|
| • AGDE | • FLORENSAC | • PAULHAN | • PORTIRAGNES |
| • BESSAN | • LÉZIGNAN LA CÈBE | • PÉZENAS | • SAINT-THIBÉRY |
| • CASTELNAU DE GUERS | • MARSEILLAN | • PINET | • TOURBES |
| • CAZOULS D'HÉRAULT | • MONTAGNAC | • POMÉROLS | • VIAS |



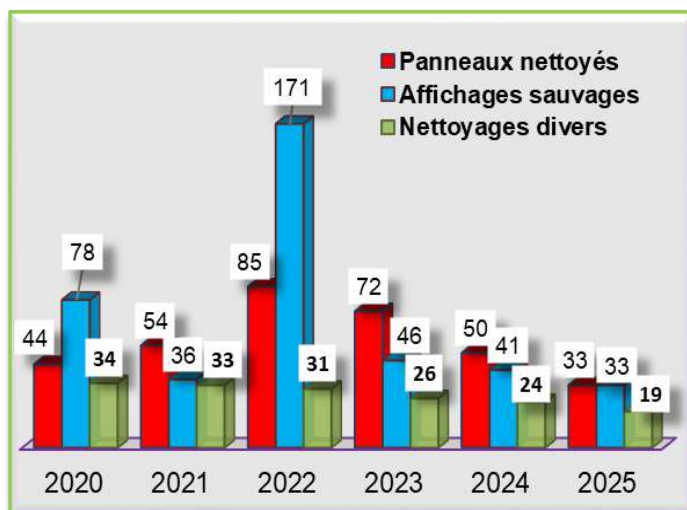
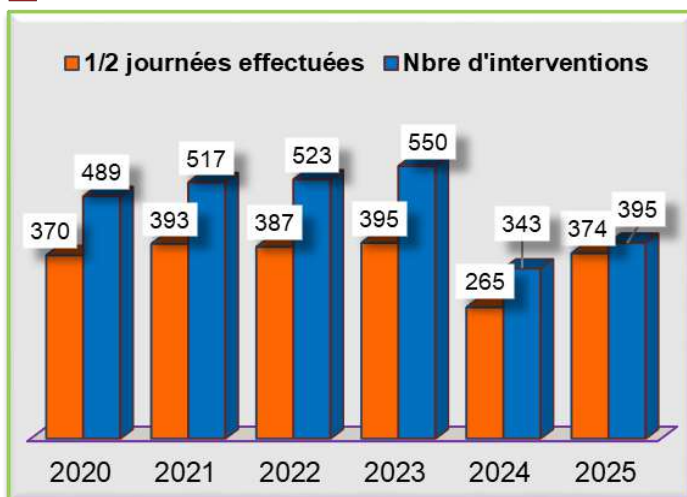
- Les tarifs

Lors de la création du service, un tarif a été instauré pour les interventions réalisées auprès des particuliers domiciliés dans les communes membres n'ayant pas souhaité étendre la prestation au secteur public. Ce tarif s'applique également aux communes adhérentes au syndicat qui n'ont pas intégré cette compétence.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le comité syndical a adopté un nouveau tarif, applicable depuis le 1er janvier 2024, conformément au barème, ci-après :

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	350,00 €
De 11 à 20 m ²	450,00 €
De 21 à 30 m ²	550,00 €
De 31 à 40 m ²	650,00 €
De 41 à 50 m ²	750,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	173	182	169,57	10	2	<u>Sablage</u> : - Décapage structure bois panneaux Eco kiosque avant peinture avenue de la jetée au Cap d'Agde <u>Déplacements sans intervention</u> : 6 (pas de tag à l'adresse indiquée, ou privé sans autorisation, ou pas d'accès)
BESSAN	9	18	19,42	1	1	<u>Sablage</u> : - Décapage des barrières bordant le site des peupliers, avant peinture - Nettoyage de mortier et peinture avant rénovation du murs à l'ancienne école
MARSEILLAN	31	47	84,77	1		<u>Déplacements sans intervention</u> : 1 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation et ou pas d'accès)
FLORENSAC	6	10	1,03		2	<u>Nettoyage haute pression</u> : - Nettoyage des trottoirs le long du mur en pierre - Nettoyage de la placette du point relais, parking de la mairie
POMÉROLS	7	5	16,22	4	4	
PÉZENAS	96	27	261,41	10	20	<u>Déplacements sans intervention</u> : 4 (pas de tag à l'adresse indiquée, ou privé sans autorisation, ou pas d'accès)
CAZOULS D'HÉRAULT	5	3	13,13			<u>Nettoyage haute pression</u> : - Nettoyage de la mousse sur la table de ping-pong de l'aire de jeu - Nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur de la fontaine de la place
SAINT-THIBÉRY	13	8	29,38		3	
MONTAGNAC	9	4	13,35		1	
VIAS	8	22	5,12	2		
PINET	1	3	7,40			
LÉZIGNAN LA CÈBE	5	3	27,40	4		
CASTELNAU DE GUERS	8	6	28,80			<u>Sablage</u> : - Nettoyage des volutes du portail espace Cauquil aux ateliers
PORTIRAGNES	8	26	81,78	1		
TOURBES	3	4	16,54			
PAULHAN	13	6	31,21			
TOTAUX	395	374	806,53	33	33	



Au début de chaque exercice, l'agent procède à une planification rigoureuse des journées de travail effectives, en assurant leur répartition entre les différentes communes adhérentes au regard de leur population DGF.

Cette organisation permet de garantir une quotité équitable et proportionnée sur l'ensemble du territoire. Le volume de créneaux d'intervention est établi en amont, après prise en compte des contraintes calendaires telles que les périodes de congés, les jours fériés ainsi que les temps nécessaires à l'entretien et à la maintenance du matériel.

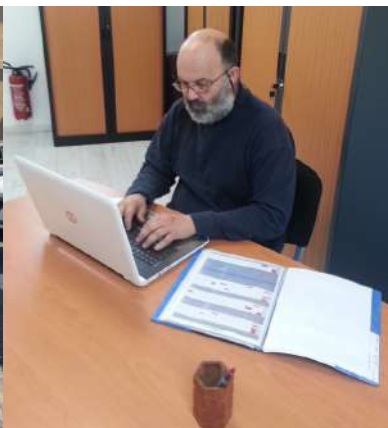
L'année précédente ayant été fortement impactée par deux absences prolongées du responsable du service, l'exercice 2025 témoigne d'une reprise progressive et maîtrisée de l'activité. Cette phase de redémarrage s'est accompagnée d'un effort particulier d'organisation afin de restaurer un niveau d'intervention plus conséquent.

Dans ce contexte, l'activité globale du service a connu une évolution significative. Le nombre de créneaux d'intervention réalisés sur le terrain s'élève à 374, contre 265 l'année précédente, traduisant une nette augmentation de la présence opérationnelle. De la même manière, le volume total d'interventions a progressé pour atteindre 395 opérations, contre 343 en 2024, ce qui confirme la dynamique de reprise engagée.

Toutefois, cette hausse du nombre d'interventions ne se traduit pas proportionnellement en termes de surfaces traitées. En effet, la superficie totale des tags nettoyés s'établit à 806,53 m², en légère diminution par rapport aux 834,52 m² recensés en 2024. Cette situation peut s'expliquer notamment par une typologie d'interventions différente, possiblement caractérisée par des surfaces plus réduites mais plus nombreuses ou nécessitant des traitements spécifiques.

Par ailleurs, le nombre de panneaux nettoyés est en baisse, passant de 50 à 33 sur la période considérée. Une tendance similaire est observée concernant les affichages sauvages, avec 33 interventions réalisées contre 41 l'année précédente.

Enfin, en complément des missions courantes, le service a su faire preuve de réactivité en répondant aux sollicitations des référents des communes adhérentes. À ce titre, plusieurs interventions ponctuelles et spécifiques ont été réalisées, contribuant à la valorisation, à l'entretien ou à la remise en état de certains éléments du patrimoine public. Ces actions témoignent de la capacité d'adaptation du service et de son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie.





PORTIRAGNES



PORTIRAGNES



MARSEILLAN



AGDE



AGDE



AGDE



PÉZENAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 63.595,74 €

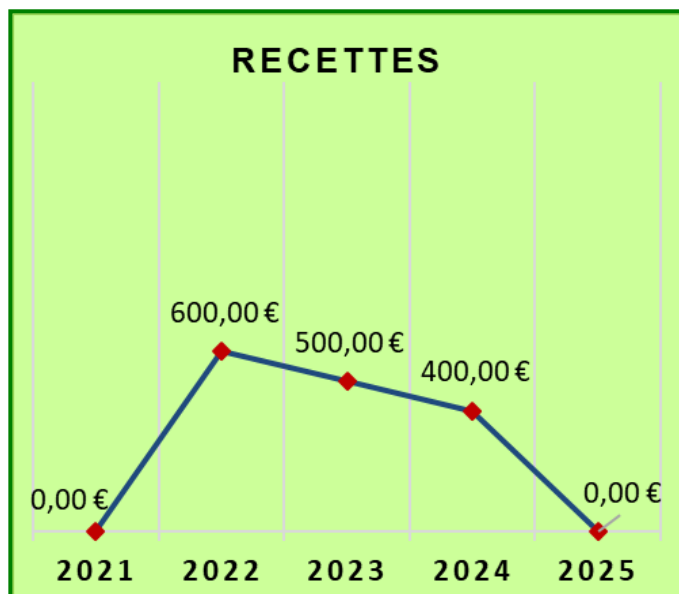
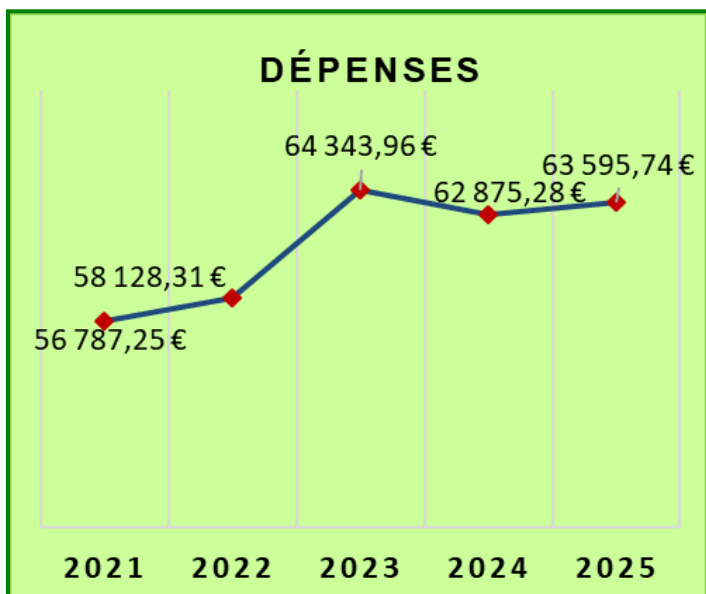
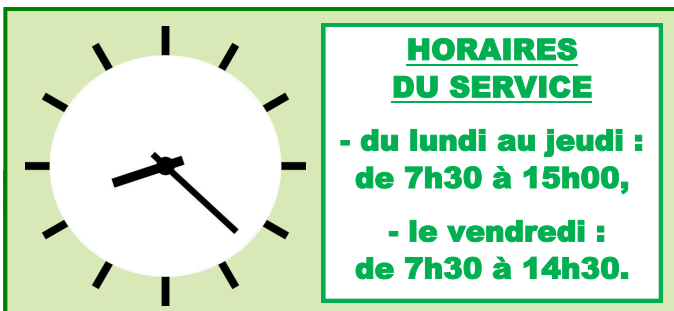
RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Eau et assainissement	500,00 €
Electricité	813,25 €
Carburant	4 004,95 €
Autres fournitures non stockées	4 178,63 €
Fournitures de petits équipements	205,58 €
Fournitures d'entretien	949,91 €
Vêtements de travail	461,61 €
Entretien véhicules	2 662,23 €
Entretien autres biens et mobiliers	2 272,19 €
Assurances multirisques	2 806,59 €
Téléphone	358,97 €
Taxes foncières	174,00 €
Personnel + charges	44 207,83 €

Autres produits exceptionnels 0,00 €



SYNTHÈSE

L'année 2025 pourrait être qualifiée de classique compte tenu des chiffres extraits du Compte Financier Unique. En effet, les charges à caractère général sont stables, de même que les charges de personnel. La pause, en 2024, dans l'acquisition de consommables pour l'hydrogommeuse ne s'est pas poursuivie. La somme de 3.812,57 euros a été enregistrée en 2025. Concernant l'entretien de l'hydrogommeuse, le service ne fait plus appel à la société située en région parisienne mais à une société trouvée dans notre secteur (Béziers). Il s'avère que le coût de l'entretien est bien moindre pour des prestations similaires : 6.206,06 euros en 2023 contre 2.272,19 euros en 2025. Les frais d'entretien du véhicule ont été plus importants.



CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du SIVOM concernent le financement des travaux du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, qui dessert les communes d'Agde, de Marseillan et de Vias.

Pour réaliser les travaux d'extension nécessaires en 2007, trois emprunts ont été contractés. L'un d'entre eux est arrivé à échéance en 2019, réduisant ainsi l'encours de la dette à deux emprunts. À ce jour, le SIVOM supporte un emprunt d'un montant de 435 000 euros, dont l'échéance est fixée en 2027, ainsi qu'un second emprunt de 100 000 euros arrivant à échéance en 2026.

De manière générale, la part consacrée au remboursement des intérêts diminue progressivement, conformément à l'évolution naturelle des plans d'amortissement.

Il est rappelé que la répartition du remboursement de ces emprunts s'effectue en fonction du nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers sur le territoire de chacune des communes concernées.



- La répartition et les taux de participation

Afin de déterminer le montant des remboursements dus par les trois communes intéressées, la direction du SIVOM sollicite chaque année auprès du responsable du centre de secours le nombre d'interventions réalisées au cours de l'exercice précédent.

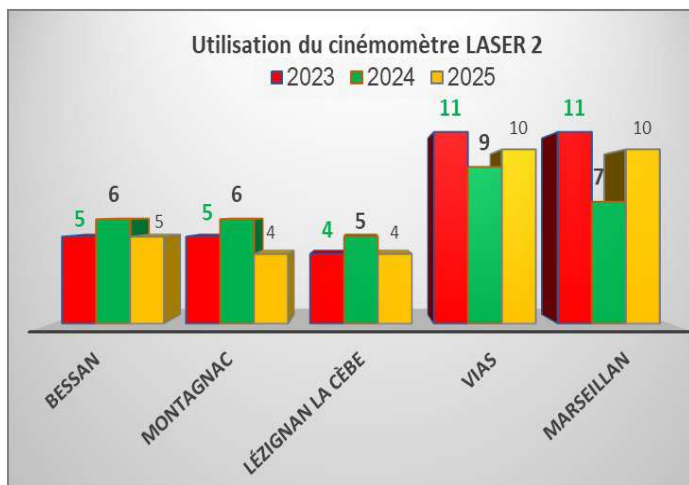
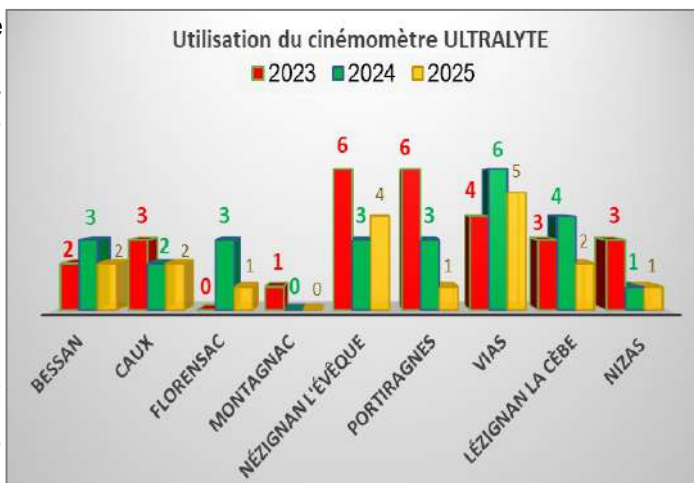
Sur la base de ces données, une répartition proportionnelle des charges est établie entre les différentes communes. À ce titre, les pourcentages appliqués pour l'exercice 2025 sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2024	Taux de participation 2025
AGDE	3 783	71,75 %
MARSEILLAN	856	16,24 %
VIAS	633	12,01 %
Total	5 272	100,00 %



Depuis son acquisition en 2010, le cinémomètre Ultralyte a joué un rôle essentiel dans la lutte contre les excès de vitesse. Dans le cadre d'une consultation menée auprès de l'ensemble des communes adhérentes, quatre d'entre elles ont exprimé un avis favorable : Bessan, Florensac, Montagnac, et Nézignan l'Évêque. Les villes de Caux, Lézignan la Cèbe, Nizas, Portiragnes, et Vias ont rejoint le groupement, au fil des ans. Actuellement, cette mutualisation a atteint sa capacité maximale avec ses 9 communes adhérentes.

Conformément aux exigences réglementaires, le coût de l'étalonnage nécessaire pour maintenir la conformité de l'appareil est divisé entre les participants proportionnellement à leur population INSEE.



Afin de répondre à l'augmentation des incivilités routières signalées par les communes, le SIVOM a procédé, en 2021, à l'acquisition d'un cinémomètre de nouvelle génération, à l'issue d'une nouvelle consultation menée auprès de ses partenaires. Cet équipement, plus performant, permet notamment de mesurer les vitesses jusqu'à une distance de 600 mètres.

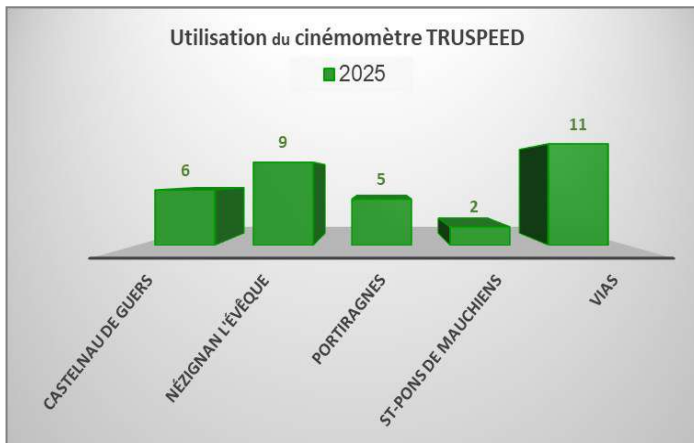
Quatre communes ont initialement adhéré à ce dispositif : Bessan, Montagnac, Lézignan-la-Cèbe et Vias. La commune de Marseillan a intégré cette mutualisation, à compter du 1er janvier 2023.

Les frais d'étalonnage de l'équipement sont répartis entre les communes participantes, au prorata de leur population INSEE.

Face à la recrudescence des incivilités routières constatée sur le territoire et à la demande croissante des communes, le syndicat a engagé une nouvelle démarche auprès de ses villes partenaires, conduisant à l'acquisition d'un troisième cinémomètre. Cet équipement, dont le coût d'acquisition s'est élevé à 4.810,80 € TTC a été mis en service, en mars 2025.

Cinq communes ont adhéré à cette mutualisation : Castelnau-de-Guers, Nézignan l'Évêque, Portiragnes, Saint-Pons-de-Mauchiens et Vias.

Comme pour les deux autres appareils, les frais d'étalonnage sont répercutés entre les communes adhérentes, en fonction de leur population INSEE.



Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores sur le domaine public routier, le SIVOM avait acquis, en 2010, un sonomètre en complément du cinémomètre Ultralyte. Lors de la consultation initiale des communes adhérentes, cinq d'entre elles avaient manifesté leur intérêt pour cet équipement : Bessan, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque et Pézenas.

L'appareil étant devenu obsolète et n'étant plus commercialisé en 2024, un sonomètre de nouvelle génération a été acquis et livré en janvier 2025. Cet investissement, d'un montant de 712,80 € TTC, a été entièrement pris en charge par le SIVOM.

Ce nouvel équipement est désormais mis à la disposition de l'ensemble des communes adhérentes aux différentes mutualisations de cinémomètre, sur simple demande.

Après une utilisation soutenue lors de l'acquisition du premier redresse-poteaux, les besoins ont progressivement diminués. Cette évolution s'explique notamment suite aux problèmes rencontrés avec cet équipement, devenu inutilisable en raison d'épanchements d'huile liés au vérin hydraulique. Une nouvelle acquisition a été prise en charge par le SIVOM, en mars 2024.

La baisse d'activité est également liée au retrait du dispositif des communes d'Agde et de Marseillan qui se sont chacune équipée de leur propre matériel, au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, contrairement aux autres groupements, le redresse-poteaux ne nécessite pas d'entretien annuel spécifique. En 2025, Les communes utilisatrices du matériel sont Bessan, Montagnac et Vias.

Utilisations du redresse-poteaux



En mars 2025, une nouvelle mutualisation de matériel a été mise en place avec la livraison d'une grignoteuse, accompagnée de sa remorque de transport, sur le site de la fourrière animale. Cinq communes ont participé à l'acquisition de cet équipement, destiné à être utilisé par les services techniques des communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias pour l'enlèvement des marquages routiers sur le domaine public.

Toutefois, lors de la formation des agents à la prise en main du matériel, il a été constaté que le modèle livré ne correspondait pas à celui initialement commandé. Un échange est donc prévu afin de disposer d'un équipement conforme aux spécifications définies lors de la commande.

Dans l'attente de cette substitution, dont la réalisation est prévue en 2026, la grignoteuse non conforme est conservée en stockage dans le garage de la fourrière animale.

Les modalités d'utilisation seront arrêtées dès la mise en service effective du nouvel équipement.

Les délégués ainsi que les référents des services techniques concernés seront conviés à se rendre sur le site de la fourrière afin d'assister à sa mise en service et de bénéficier de la formation préalable à son utilisation.

Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Les modalités de répartition définies lors de la mise en place des différentes mutualisations, à savoir, une répartition basée sur la population INSEE pour les cinémomètres et une répartition à quotité égale pour le redresse-poteaux nécessitent la mise en place de plannings annuels d'utilisation. Ceux-ci sont ensuite soumis à la validation des communes adhérentes de chaque groupement. Concernant la grignoteuse, il est prévu qu'elle soit mise à disposition, sur simple demande, des communes associées à cette acquisition.

Par ailleurs, les opérations de sortie et de restitution des équipements sont réalisées dans les locaux du SIVOM, afin de permettre un contrôle systématique lors de chaque retour. Un registre de suivi est tenu afin d'assurer la traçabilité des appareils, de connaître à tout moment leur localisation et de valoriser leur durée d'utilisation.

Administration générale

- Remplacement du sonomètre	712,80 €
Total	712,80 €



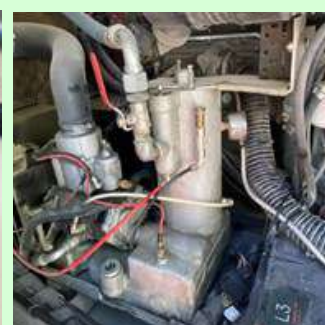
Fourrière animale

- Acquisition Véhicule	23 932,76 €
- Acquisition défibrillateur	1 308,00 €
- Acquisition lave-linge	399,00 €
Total	25 639,76 €



Enlèvement des tags

- Remplacement de l'ordinateur	799,90 €
- Remplacement tuyau d'hydrogommage et poignée	989,35 €
- Installation radiateur (espace douche)	605,00 €
- Remplacement compresseur	2 527,56 €
- Acquisition hydrogommeuse mobile	15 000,00 €
Total	19 921,81 €





ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les délibérations du comité syndical

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au siège administratif : avancement de grade de la secrétaire du siège administratif, à compter du 1^{er} mars 2025

Suppression d'un poste Parcours Emploi Compétence et création d'un poste d'adjoint technique à la fourrière animale : l'agent recruté ayant donné satisfaction, il a été engagé en qualité d'adjoint technique stagiaire, à compter du 15 mars 2025

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : compte tenu des modifications intervenues au niveau du personnel territorial, le tableau des emplois a été mis à jour au 1^{er} mars 2025 et au 15 mars 2025

État annuel des marchés publics au titre de l'année 2024 : la liste est vierge de tout marché pour l'année de référence.

Bilan des services du SIVOM au titre de l'année 2024 : pour déterminer le coût global du fonctionnement des différentes compétences exercées par le SIVOM, un bilan financier des services est effectué, chaque année.

Examen et vote du compte de gestion de l'année 2024 : le compte de gestion dressé par le receveur a été présenté en séance et approuvé, à l'unanimité, puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Compte administratif 2024 : il a été présenté par Christine PRADEL, Vice-Présidente, chargée des finances du syndicat. Le compte administratif dressé par la Présidente, Véronique SALGAS a été validé par l'ensemble des délégués présents.

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025 : conformément à la mise en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2025.

Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour 2025 : les pourcentages de participation pour le remboursement des emprunts ont été fixés, comme suit : Agde 71,75 %, Marseillan 16,24 % et Vias 12,01 %.

Mise en place d'une carte de désignation d'une personne de confiance pour animal de compagnie : création d'une carte mise à la disposition du public, au travers des 20 communes adhérentes à la compétence fourrière, pour désigner une personne qui prendra le relais pour s'occuper de leur animal en cas d'empêchement ou d'hospitalisation.

Affectation du résultat 2024 du budget du SIVOM : une partie du résultat de la section de fonctionnement sera affectée en section d'investissement pour un montant de 100 000,00 €.

Examen et vote du budget primitif 2025 : après avoir été présenté en détail, le budget a été adopté par l'assemblée.

Participations des communes 2025 : suite à la validation du budget primitif, la présentation des projets de participations pour les différents services et les mutualisations de matériel a été effectuée. Ils ont été validés par les délégués.

Mise à jour du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP) : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial a été mis en place par délibération du 2 novembre 2017, suite à la refonte du régime indemnitaire. Il est renouvelé sans changement de plafond, à compter du 1^{er} mai 2025.

Modalités de prêt de la grignoteuse : les villes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias ont fait l'acquisition d'une grignoteuse mutualisée, cet appareil pourra être mis à la disposition des communes non adhérentes à la mutualisation moyennant un tarif établi payable sur présentation d'un titre de recette.

Fourrière animale, nouvelle convention pour les animaux blessés : pour la gestion des animaux blessés dit sauvages sur le domaine public, le SIVOM avait mis en place une convention avec l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge. Après avoir rompu cette dernière une nouvelle convention avec l'AFUCS (Association Française des Utilisateurs de Chiens de Sang) a été instaurée.

Rapport d'activités du SIVOM au titre de l'année 2024 : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a présenté le rapport d'activités 2024. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

Signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes. Adhésion à la mission du CDG34 : le comité syndical a validé son engagement au dispositif de signalement du CDG34 au travers de la convention d'adhésion ainsi que la charte du dispositif validées toutes deux par la Présidente.

place d'un dispositif de télétravail : depuis le 1^{er} juillet 2025 les agents du siège administratif peuvent exercer leur fonction sous forme de télétravail ne pouvant être supérieur à 3 jours par semaine.

révision du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP) : révision de la délibération 5 mars 2025 portant sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial, une modification concernant le taux de rémunération des maladies rentrera en vigueur à compter du 13 juin 2025.

Admission de créances en non-valeur : à la demande du service comptable des créances irrécouvrables pour un montant de 330,00 € ont été portées au chapitre 65 article 6541, compte d'imputation prévu dans le cadre du budget primitif 2025.

Remplacement d'un véhicule de la fourrière animale : le Berlingo Citroën acquis en 2014 devenant vétuste, il a été remplacé par un Fiat Doblo pour un montant de 21.772,76 € déduction faite de la reprise du véhicule initial.

Renouvellement de l'adhésion à la « médecine du travail » avec l'AIST : à la demande de l'AIST le contrat d'adhésion mis en place le 3 février 1989 a été reconduit.

Acquisition d'un équipement complémentaire d'hydrogommage pour la brigade tag : Afin de pouvoir intervenir dans les centres-villes ou des lieux non accessibles au véhicule de service, un équipement plus maniable et autonome pourra être mis en service après que le SIVOM est acquis un véhicule approprié pour le transporter.

Décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget principal 2025 : suite à une erreur détectée dans l'élaboration du budget primitif 2025 une rectification a été effectuée concernant le transfert des 100 000, 00 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement..

Décision modificative budgétaire n° 2 sur le budget principal 2025 : pour régler le nouveau matériel d'hydrogommage un jeu d'écriture à dû être adopté pour alimenter le compte 2158 « Autres installations matériels, outillages techniques » en investissement opération 908.

Bilan des consommations énergétiques des bâtiments : suite aux différentes augmentations des coûts et pour information, un état a été présenté sur ces postes pour l'année 2025

Information sur les dernières acquisitions du SIVOM : le comité syndical a pris acte des achats en investissement concernant la totalité des services du syndicat. Ces derniers ont été présentés et détaillés en séance.

Mise à jour du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP) : révision de la délibération 13 juin 2025 portant sur le Régime Indemnitaire du personnel territorial, à la demande du SGC Littoral concernant le taux de rémunération des maladies et les modalités d'application avec prise d'effet au 9 octobre 2025.

Modification des délégués suppléants de la ville d'Agde : suite au décès de M. Gaby RUIZ, Mme Christiane DEVAUX a été désignée en remplacement en qualité de déléguée suppléante.

Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2026 : l'assemblée a autorisé les dépenses anticipées d'investissement au titre de l'année 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du SIVOM : conformément aux dispositions en vigueur, le tableau des emplois du personnel territorial a été arrêté au 1^{er} janvier 2026.

Conventions avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : 3 conventions ont été signées pour le bon fonctionnement de la fourrière animale : adoption des animaux, mise à disposition du chenil et promenade des animaux.



SIVOM du canton d'Agde

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION n° 2026/04
du vingt-quatre février deux mille vingt-six, 18h30

OBJET : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES : Contre 0 Pour 28
Date de la convocation : 16/02/2026

Madame la Présidente indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le Compte Financier Unique (CFU) est devenu obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Comité Syndical est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document.

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame la Présidente s'étant retirée de la salle et M. MARIN ayant été désigné Président de la séance :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique (CFU), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		923.610,64		130.399,83		1.054.010,47
Opérations de l'exercice	469.948,89	524.022,04	104.389,38	125.171,74	574.338,27	649.193,78
TOTAUX	469.948,89	1.447.632,68	104.389,38	255.571,57	574.338,27	1.703.204,25
Résultat de clôture						1.128.865,98
Restes à réaliser						0,00
RESULTATS DEFINITIFS						1.128.865,98

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté.

Ont signé au registre des délibérations : MM. ALBERTOS, ARAGON, BASTOUL, BENSIALI-SARAZI, BOLINCHES, TARDY, BOUISSEREN, BRIL, MAUREL, DURAND, GASC, MATTIA, MARIN, MATEO, PRADEL, ROUX, SAUCEROTTE, SEMPERE, SICARD, TUYA.

Ont adopté le Compte Financier Unique (CFU) par procuration : MM. ALEIX, AUDOUI, FAURE, GUIRAO, MARTINEZ, ROUVIER, SEGHIER, TOKOTO.

Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Philippe MARIN



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les participations des communes

COMMUNES	Participation générale	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation ciné-mètre étalonnage Ultralyte 1	Participation ciné-mètre étalonnage Laser 2	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	70 982,89 €	70 684,40 €	26 207,67 €	29 708,14 €			197 583,10 €
AUMES	729,56 €	1 216,55 €					1 946,11 €
BESSAN	11 198,62 €	13 612,86 €	2 556,31 €		127,69 €	160,51 €	27 655,99 €
CASTELNAU DE GUERS	2 482,28 €	2 859,47 €	659,57 €				6 001,32 €
CAUX	4 116,10 €	6 427,64 €			60,30 €		10 604,04 €
CAZOULS D'HÉRAULT	789,06 €	1 000,79 €	192,03 €				1 981,88 €
FLORENSAC	10 114,66 €	12 313,70 €	2 267,88 €		115,49 €		24 811,73 €
LÉZIGNAN LA CÈBE	3 097,32 €	3 762,23 €	704,68 €		35,32 €	44,40 €	7 643,95 €
MARSEILLAN	7 476,57 €		5 861,04 €	6 724,18 €		225,61 €	20 287,40 €
MONTAGNAC	8 718,35 €	10 644,04 €	1 953,78 €		99,90 €	125,58 €	21 541,65 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE	2 656,47 €	4 147,48 €			38,96 €		6 842,91 €
NIZAS	1 016,95 €	1 587,76 €			14,91 €		2 619,62 €
PAULHAN	7 857,22 €	9 584,35 €	1 734,15 €				19 175,72 €
PÉZENAS	14 844,17 €	18 911,72 €	3 561,26 €				37 317,15 €
PINET	3 755,01 €	4 795,79 €	898,05 €				9 448,85 €
POMÉROLS	4 259,75 €	5 420,82 €	1 029,74 €				10 710,31 €
PORTIRAGNES	7 668,72 €	8 127,10 €	2 530,95 €		76,18 €		18 402,95 €
SAINT-THIBÉRY	5 650,53 €	7 286,91 €	1 317,49 €				14 254,93 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	984,31 €	1 532,17 €					2 516,48 €
TOURBES	1 110,46 €		887,55 €				1 998,01 €
USCLAS D'HÉRAULT	616,51 €	1 044,62 €					1 661,13 €
VIAS	12 621,11 €	14 200,97 €	3 611,26 €	4 972,75 €	133,25 €	167,50 €	35 706,84 €
<i>Total par secteur</i>	182 746,62 €	199 161,37 €	55 973,41 €	41 405,07 €	702,00 €	723,60 €	480 712,07 €

SYNTHÈSE

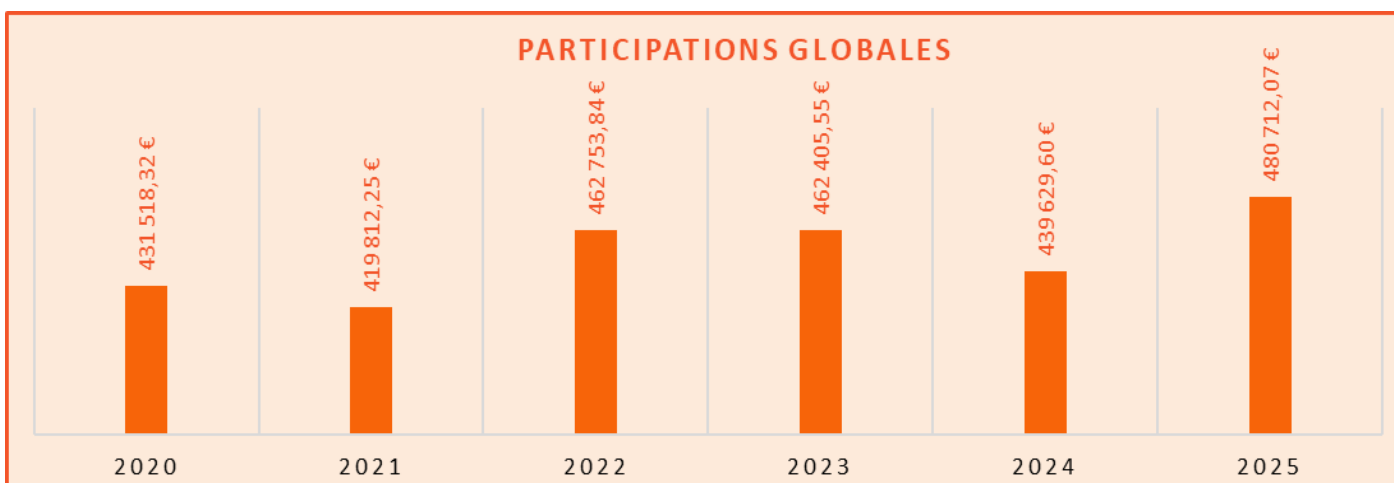
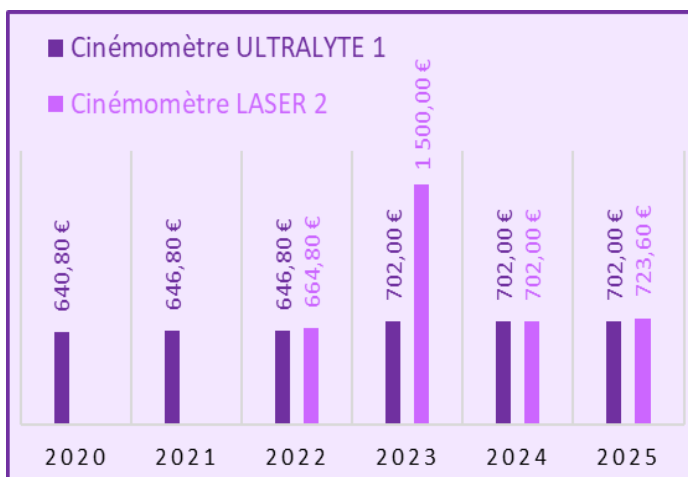
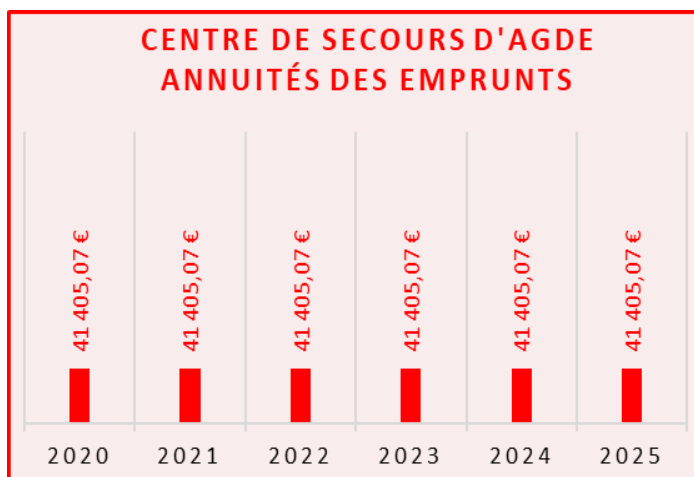
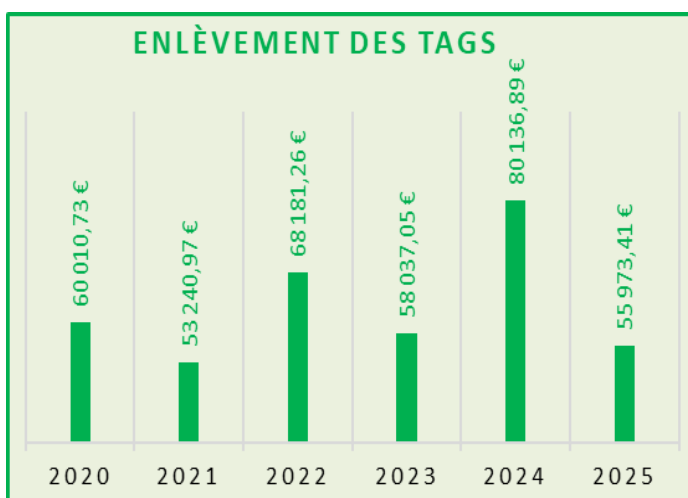
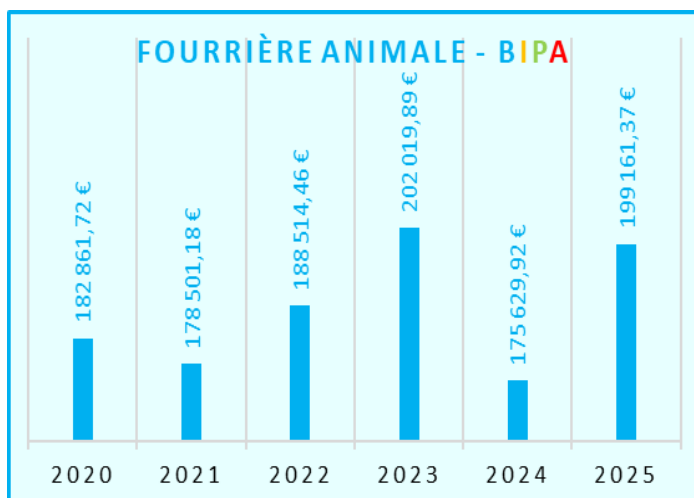
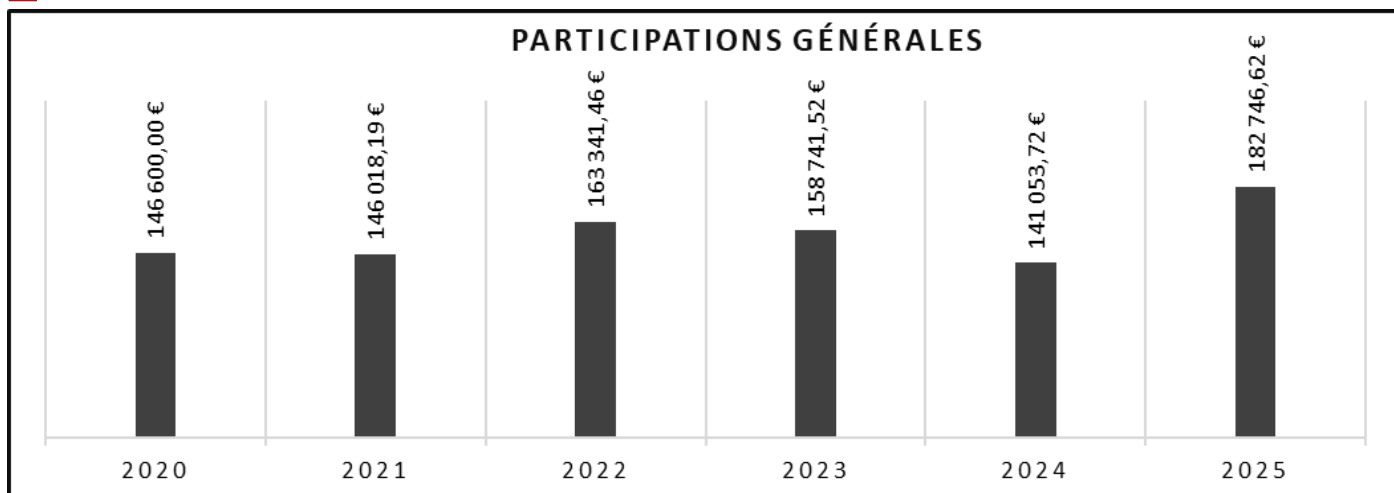
Comme lors des exercices précédents, le SIVOM a fait le choix, dans un contexte marqué par les hausses liées à l'inflation, à l'augmentation des coûts de l'énergie ainsi qu'à l'évolution des charges de personnel, de maintenir une stabilité des participations demandées aux communes membres.

Toutefois, cette orientation n'apparaît pas de manière immédiate à la lecture des données financières. En effet, le montant total des participations sollicitées en 2025 s'élève à 503 707,86 €, contre 439 629,60 € en 2024, comme indiqué lors de l'adoption du bilan des services 2025.

Cet écart s'explique principalement par les acquisitions réalisées en 2025, dont le coût a été répercuté sur les communes, notamment l'achat d'une grignoteuse, de sa remorque ainsi que d'un nouveau ciné-momètre.

Après retraitement de ces éléments exceptionnels, le montant des participations se révèle nettement plus stable, s'établissant à 480 712,07 €. Par ailleurs, il est à noter qu'un reversement d'un montant de 15 738,95 € sera effectué aux communes en 2026, en raison d'un excédent constaté, notamment au sein des services de la fourrière animale – BIPA et de l'administration générale.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - L'évolution des participations de 2020 à 2025





SIVOM du canton d'Agde
Hôtel de Ville
rue Alsace Lorraine
CS 20007
34306 AGDE CEDEX



04 67 94 61 45
ou 04 67 94 61 46



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde